RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001131091	1ere Gachée: 13:11 (1) Date: 17/11/2026 reap131126093537 Quantité: 7.00 m3 référence commande(2):	Zone: TRANSPORT TOI Véhicule: M81 COUCHOT M81 COUCHOT
client: 410231 chantier: 0231006	BERTHOLD CHAMPAGNE ARDE Mourmelon-le-Petit	ZAC DES ESCARNOTIERES 3 RUE DENIS PAPIN coté gare 06.13.54.43.28 51400 Mourmelon-le-Petit

ARRIVEE CHANTIER convenue	réelle	DECHARGEMENT debut	fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE	température:	CONSEILS DE SECURITE:
13:43						00:00	vitesse du vent: validité:	XI:irritant — en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures

code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
NJB353A350	BPS		XD3	CL 0,40	S3	20

ciment(type et classe)	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		0	C35/45

appellation commerciale C35/45 XD3 S3 Dm20 CEM2 35

Propriétés particulières spécifiées

SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE
CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE M3 PUMI ECO-PARTICIPATION	PRE 5480/4700 5480/4700 5	NOM: signature du client:

ajout d'ingrédients sur chantier(9): signature:
type et quantité:
demandeur:

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures aprés la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1